

2H AUTO VITRAGE

Société à responsabilité limitée (SARL)

au capital social de 1000 €

16 RUE ELSA TRIOLET 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

RCS GRENOBLE 882943756

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 19/05/2025

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 10 AVENUE CITE LABEYE 38400 SAINT MARTIN D HERES, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 16 RUE ELSA TRIOLET 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES à compter du 01/11/2024.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

TAOUFIK HAMROUNI, associé(e)

WAJDI HAMROUNI, associé(e)